

Afin de respecter les mesures de distanciation physique et conformément aux modalités prévues par l'ordonnance n° 2020-1507 du 2 décembre 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie se réunit le 03 juin 2021 en visioconférence, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Economique et Financier et de M. D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie.

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** l'ordonnance n° 2020-1507 du 2 décembre 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique
- VU** le contrat du Programme d'Action Foncière signé le 10 février 2015, liant la **Métropole Rouen Normandie** et l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPF Normandie),
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
APPROUVE**

Le Programme d'Action Foncière de la **Métropole Rouen Normandie**, qui acte des mouvements suivants :

1) La prise en compte de l'opération abandonnée suivante :

920 666 St Pierre les Elbeuf - Le Cauquerel / le Petit Buisson : abandon du projet Olson III.

2) la prise en compte des cinq opérations terminées suivantes :

- Elbeuf (920 678 ACE, 920 734 Chanzy et 920 737 Saint Amand)

- 900 169 Deville les Rouen - SPIE



- 920 021 Yainville – NSF
- 900 259 Petit Quevilly – SIGRE
- 900 113 Rouen - ZAC Aubette Martainville

### 3) Le transfert des opérations suivantes dans le PAF METROPOLE ROUEN NORMANDIE :

- 900 112 Rouen Saint-Sever, nouvelle Gare : transfert de l'opération du PAF Ville vers le PAF MRN et de son stock d'un montant brut de 2 530 228,10 €. Le périmètre de prise en charge est inchangé et l'enveloppe projet s'élève à 3 000 000 €.

- 900 555 Notre Dame de Bondeville (Linoléum) : transfert de l'opération portée pour le compte de la Commune dans le PAF MRN, de son stock d'un montant brut de 466 951 €, et extension du périmètre de prise en charge. L'enveloppe projet est portée à 2.000.000 €.

Observation est ici faite que la Convention de réserve foncière entre la Ville de NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE et l'EPF en date du 10 avril 2018 sera en conséquence clôturée.

### 4) Le maintien des opérations en cours suivantes :

- 920 693 Cléon Freneuse Front sous la Garenne : Le périmètre de cette opération est réduit à la parcelle en stock, cadastrée Section AB 240. L'enveloppe projet s'élève à 600 000 €.

- 920 736 Elbeuf sur Seine - Ilot Cousin Corblin : le rachat de la totalité du stock est prévu sur l'année 2021. Cette opération sera ensuite terminée. L'enveloppe projet s'élève à 1 500 000 €.

- 900 261 Rouen Ilot Nétien. L'enveloppe projet s'élève à 5 000 000 €.

- 900 258 Saint Etienne du Rouvray / Oissel - ZAD Seine Sud Grand Projet. L'enveloppe projet s'élève à 8 000 000 €.

- 900 256 Rouen / Petit Quevilly – Quartier Rouen Flaubert Grand Projet. L'enveloppe projet s'élève à 24 600 000 €.

- 900 167 Deville les Rouen (100 route de Dieppe) : le rachat est prévu en 2022. L'enveloppe projet s'élève à 1 600 000 €.

- 900 124 Rouen Innovation Santé – Marais Marinox (anciennement intitulée Marais Marinox lot O). L'enveloppe projet s'élève à 20 000 000 €.

- 920 653 Cléon - zone Souday. L'enveloppe projet s'élève à 1 780 000 €.

- 900 076 Oissel - la Briquèterie. L'enveloppe projet s'élève à 500 000 €.

- 900 255 Bois Guillaume – Fontaine sous Préaux - ZAE des Plateaux Nord. L'enveloppe projet s'élève à 7 850 000 €.

- 920 614 Elbeuf Sur Seine - Ilot Marignan. L'enveloppe projet s'élève à 1 510 000 €.

### 5) la prise en compte de la nouvelle intervention suivante :

- 924 624 Quartiers Ouest de Rouen : Périmètre de veille foncière en lien avec les compétences métropolitaines relatives aux transports et espaces publics. L'enveloppe projet s'élève à 2.000.000 €

Observation étant ici faite que ce périmètre compris dans le PAF MRN se superposera partiellement avec un périmètre PAF Ville de Rouen, intitulé Opération « Quartiers Ouest » ; chacune des collectivités intervenant en opportunité pour répondre à des besoins fonciers liés à ses propres compétences.

6) les changements de catégorie de portage suivants :

- 900 112 Rouen Saint-Sever, nouvelle Gare : le changement de catégorie de portage de la parcelle cadastrée MR 165 de 10 à 15 ans. La nouvelle date d'échéance est le 12 décembre 2026.

- 900 112 Rouen Saint-Sever, nouvelle Gare : le changement de catégorie de portage de la parcelle cadastrée MR 175 de 5 à 10 ans. La nouvelle date d'échéance est le 20 avril 2027.

- 900 256 Quartier Rouen Flaubert Grand Projet : le changement de catégorie de portage de la parcelle cadastrée LH 44 de 5 à 10 ans. La nouvelle date d'échéance est le 30 septembre 2027.

- 900 555 Notre Dame de Bondeville Linoléum : le changement de catégorie de portage de 5 à 10 ans pour les parcelles AB 152, 158, 306, 307, 167, 319, 160, 165. La nouvelle date d'échéance est le 21 septembre 2028.

Le plafond d'encours est maintenu à **24 M€** générant une obligation annuelle de rachat de **2,4 M€**, à compter de 2021.

Le Directeur Général est autorisé à signer avec la Métropole Rouen Normandie un nouveau Programme d'Action Foncière sur ces bases.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

  
S. LECORNU

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,


  
G. GAL

Délibération approuvée

A Rouen, le  
Le Préfet,

**29 JUIN 2021**

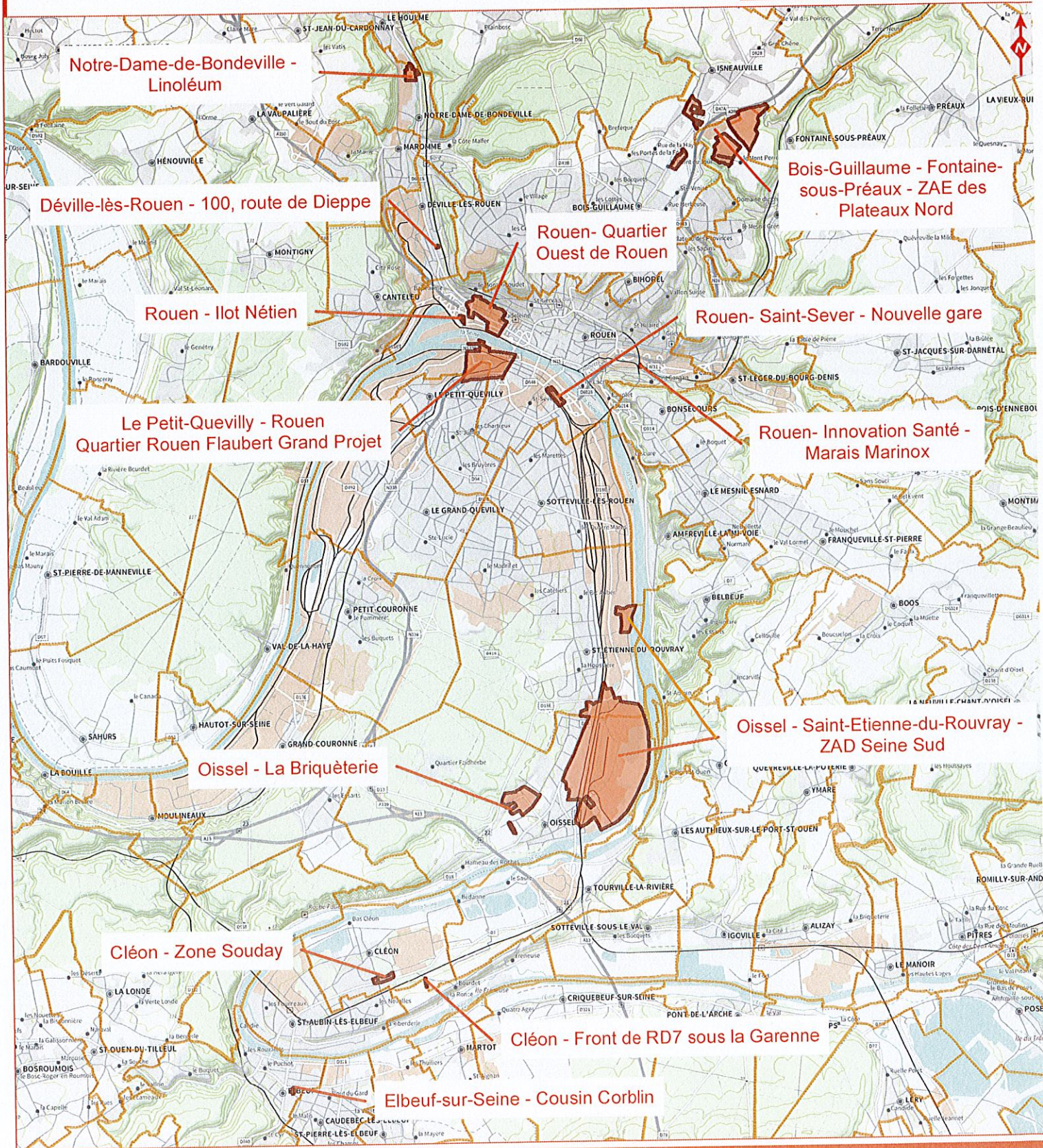
L'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales,  
en charge du pôle "Politiques Publiques"

  
Dominique LEPETIT





# Programme d'Action Foncière

Département de la Seine-Maritime  
Métropole Rouen Normandie



Sources : France Raster 2020 - ESRI

Cartographie : N.D. (EPF Normandie) le 17/05/2021

-  Emprise concernée par l'opération
-  Limites communales

Plan annexé à la convention signée le :

0 1 100 2 200 4 400 Mètres

